ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 66872

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'évolution des cambriolages dans l'arrondissement de Castres, dans le Tarn. Il lui demande de lui en préciser l'évolution depuis janvier 2009.

Texte de la réponse

L'objectif poursuivi par le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en matière de sécurité est clair et pragmatique : assurer la sécurité de tous les Français sur l'ensemble du territoire national. S'agissant de la situation particulière du département du Tarn, la délinquance générale enregistrée par les services de police et les unités de la gendarmerie a reculé de 12,4 % entre 2002 et 2009, après une augmentation de 18 % entre 1999 et 2002. Les tendances globales constatées pour l'arrondissement de Castres sont identiques. En ce qui concerne l'année 2009, et même si une certaine dégradation a pu être observée en début d'exercice, la situation s'est ensuite améliorée au cours des quatre derniers mois grâce à une mobilisation sans faille de tous les acteurs en charge de la sécurité. Au final l'année 2009 s'achève sur un bilan équivalent à celui de l'année précédente pour cet arrondissement : 7 117 faits délictueux ont été constatés par les services de police et les unités de la gendarmerie contre 7 114 en 2008. Les cambriolages ont connu une évolution similaire, avec une hausse des faits constatés jusqu'à l'été, avant qu'une décrue ne soit observée. En 2009, 243 faits supplémentaires ont été constatés, dont 84 pour l'arrondissement de Castres, mais l'inversion de tendance observée en cours d'année résulte des directives du ministère. Ainsi, des cellules spécifiques anticambriolages ont été créées dans chaque département, voire au niveau régional lorsque le phénomène concerne une zone plus étendue ou relève de la criminalité organisée. Ces structures ont facilité les recoupements, l'échange d'informations et permis l'interpellation d'auteurs multiréitérants : le 3 février 2010, les gendarmes du Tarn ont ainsi appréhendé 7 individus auteurs de 17 cambriolages. Parallèlement, l'engagement des moyens de police technique et scientifique a été systématisé, permettant d'améliorer l'efficacité des enquêtes. L'action des référents sûreté de la police et de la gendarmerie est venue compléter le dispositif, tandis que l'extension à toutes les vacances scolaires de l'opération « Tranquillité vacances », menée auparavant chaque été en partenariat avec les communes, les polices municipales et les bailleurs sociaux, a incontestablement dissuadé le passage à l'acte de délinquants potentiels. L'ensemble de ces mesures a permis d'enregistrer des résultats très encourageants, au profit de la population et de l'intérêt général. Ainsi et pour les quatre premiers mois de l'année 2010, les atteintes aux biens reculent de 12 %, tandis que les cambriolages de résidences principales ou secondaires régressent de 29,5 % dans ce département.

Données clés

Auteur : M. Bernard Carayon
Circonscription : Tarn (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 66872

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE66872

Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11918
Réponse publiée le : 6 juillet 2010, page 7620